

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-34

SUBVENTION ASSURANCE GRELE 2005

Dans sa séance du 27 juin 2005, le Conseil Général a reconduit les modalités d'attribution de la subvention accordée aux agriculteurs qui s'assurent contre la grêle pour la campagne 2005.

Lors du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a voté un crédit de 320 000 € pour cette opération.

Conformément au règlement 2005 (Arrêté Départemental n° 2005-1959) joint en fond de dossier, je vous sou mets, pour avis, la répartition de cette enveloppe comme suit :

N°	PRIME DE BASE	ASSURANCE	NOMBRE AGRICULTEURS CONCERNES	MONTANT
1	174 094 €	A.G.F. Branche Grêle – Réseau P. F. A. 16, avenue du Général de Gaulle 94227 - CHARENTON-LE-PONT CEDEX	74	15 577 €
2	248 234 €	AVIVA Assurances 13, rue du Moulin Bailly 92 271 – BOIS-COLOMBES CEDEX	125	22 183 €
3	176 114 €	AXA France Région Sud-Ouest 40, boulevard de la Marquette 31070 – TOULOUSE CEDEX 7	98	15 165 €
4	607 603 €	GAN ASSURANCES Tour Gan 16, Place de l'Iris 92 082 - PARIS LA DEFENSE CEDEX 13	328	52 045 €
5	352 289 €	GENERALI FRANCE ASSURANCES 7, boulevard Haussmann 75456 – PARIS CEDEX 09	174	34 359 €
6	5 366 €	GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE 2, avenue de Limoges 79044 – NIORT CEDEX 9	2	564 €
7	1 278 223 €	GROUPAMA D'OC ASSURANCES 170, avenue Marcel Unal 82017 - MONTAUBAN CEDEX	556	117 458 €

N°	PRIME DE BASE	ASSURANCE	NOMBRE AGRICULTEURS CONCERNES	MONTANT
8	9 129 €	GROUPAMA D'OC – TOULOUSE et AUCH 20, boulevard Carnot 31071 – TOULOUSE CEDEX 7	14	958 €
9	160 565 €	L'ETOILE 49, rue Boissière 75116 – PARIS	62	10 033 €
10	12 051 €	LA CERES 7, avenue Marcel Proust 28032 - CHARTRES CEDEX	12	1 266 €
11	298 362 €	LA RURALE 16, avenue du Général de Gaulle 94227 - CHARENTON-LE-PONT CEDEX	142	23 516 €
12	39 566 €	LES MUTUELLES DU MANS 10, boulevard Alexandre Oyon 72030 - LE MANS CEDEX 9	31	4 114 €
13	55 997 €	MUTUELLE DES PRODUCTEURS DE TABAC 8, rue Denis Papin - B.P. 398 82003 - MONTAUBAN CEDEX	75	5 879 €
14	22 244 €	PACIFICA 24, rue du Gouverneur Général Eboué 92136 - ISSY-LES-MOULINEAUX	16	2 334 €
15	2 561 €	SOCIETE SUISSE 16, avenue du Général de Gaulle 94227 - CHARENTON-LE-PONT CEDEX	3	269 €
	3 442 398 €			305 720 €

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 657414 – sous-fonction 928 du Budget Départemental.

- Autorisation d'engagement 2006 320 000 €
- Engagement à ce jour 0 €
- Engagement à la présente Commission 305 720 €
- Disponible sur l'exercice 2006 14 280 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-34

SUBVENTION ASSURANCE GRELE 2005

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition des subventions accordées au titre de l'assurance grêle 2005 d'un montant global de 305 720 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657414, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,